



**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LA PRESELECTION DES CABINETS DE
FORMATION
EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
DE LA BCRG POUR L'ANNEE 2024.**

I. PRESENTATION

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a été créée en 1960 dans le but d'assurer la stabilité des prix et de promouvoir un système financier viable pour une croissance durable en République de Guinée. Elle est régie par la loi L/2017/017/AN du 8 juin 2017, abrogeant la loi L/2016/064/AN du 9/11/2016, elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 2 juillet 2014 portant statut de la Banque Centrale de la République de Guinée.

Dans le cadre de l'exécution de son budget 2024, la BCRG, institution publique dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion a alloué un montant pour financer la formation et le renforcement des capacités de son personnel.

II. PLAN DE FORMATION

Le plan de formation de la BCRG en 2024 en faveur de son personnel est structuré autour de quatre (4) domaines ci-après qui englobent les thématiques suivantes :

1- les formations Métier

- stabilité financière et supervision prudentielle
- opérations de marché et de change
- systèmes de paiement
- études et analyses économiques
- monnaie et émission
- opérations bancaires

2- les formations Support

- Comptabilité
- Audit/Conformité et Contrôle Interne
- Informatique
- Sécurité
- Rh, Formation et Juridique
- Administration et Logistique

3- les formations Transversales

- Préparation, Exécution et Contrôle Budgétaire
- Passation et contrôle des Marchés
- Management, développement personnel et leadership
- Logiciels Bureautique
- Anglais

4- formations certifiantes et diplômantes.

- Certifications internationales (IFRS, Audit, RH, Formation, Informatique,
- Diplômes sur les métiers bancaires, assurance,

- Diplômes professionnels fonctions supports.

III. PROCEDURE DE PRESELECTION

La BCRG invite les cabinets de formation intéressés par un ou plusieurs domaines de formation cités ci-haut, à manifester leur intérêt en fournissant les documents décrits ci-dessous :

1. Documents administratifs et fiscaux (40 points)
 - Registre du Commerce et du Crédit Mobilier datant d'au moins 5 ans (10 points) 2 pts seront retirés pour chaque année en moins ;
 - Quitus fiscal à jour (15 points);
 - Quitus Social à jour (15 points);
2. Offres techniques (60 points)
 - Attestations de bonne exécution des formations similaires exécutées les cinq dernières années (20 points);
 - Liste des clients (avoir des banques et banques centrales sera un atout) (20 points);
 - CV et diplômes des consultants éventuels à proposer (20 points).

IV. DEPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures seront soumises en un original et deux copies sous plis fermés portant la mention suivante : « MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LA PRESELECTION DES CABINETS DE FORMATION EN FAVEUR DU PERSONNEL DE LA BCRG ».

Ces plis doivent être déposés au plus tard le **27 MAT 2024**.....au Secrétariat de la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités - 2^{ème} étage Immeuble CRF – BCRG, 12, Boulevard du Commerce, 6e Avenue de la République, Commune de Kaloum – B.P : 692 Conakry, République de Guinée.

La BCRG se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de manifestation d'intérêt.

LA BANQUE CENTRALE

